

Lycée Français Victor Hugo de Francfort
Compte-rendu du Conseil d'Établissement du 10 décembre 2012.

Étaient présents :

Nom et Prénom	
M. MEYER	Chef d'Etablissement
Mme AUBERT	Directrice du primaire
Mme THIRION	DSAF
M. LECHEVALIER	CPE
Mme LEAUTE	Enseignante 1er degré
Mme WESTERBURG	Enseignante 1er degré
M. ANDRE DE LA PORTE	Enseignant 2nd degré
Mme NICOLAS	Enseignante 2nd degré
Mme ABDUL-SATER	Personnel non enseignant
M. LAYCOCK	Parents
M. SCHWARTZ	Parents
M. DE LA FOUCHARDIERE	Parents
Mme KREBS	Conseillère AFE suppléante
M. DEROCHE	Conseiller AFE suppléant
RISPAL, Inès	Elèves
MOREAU, Augustin	Elèves
VORJOHANN, Trévor	CVL
M. Le Consul Général	Membre siégeant à titre consultatif
M. CHAPAT	Conseiller AFE
M. OLLAGNIER	Conseiller AFE

Ordre du jour :

- 1- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 15.10.12**
- 2- Installation des commissions**
- 3- Présentation de la Décision Modificative**
- 4- Sorties et voyages 2012 (Régularisations)**
- 5- Concession de logement**
- 6- Présentation des adaptations pour les élèves présentant un TSA**
- 7- Travaux de réaménagement des locaux**
- 8- Questions diverses**

Ouverture de séance : 17h05

Procès Verbal :

Mme NICOLAS accepte de rédiger le Procès verbal.

Préambule :

M. MEYER salue et remercie la nouvelle composition du CEt. Le quorum est atteint.

1- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 15.10.12

Mme LEAUTE signale une erreur de date concernant un voyage en primaire.

Le procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 15.10.2012 est adopté à l'unanimité.

M. MEYER rappelle les conditions du vote à bulletin secret, si une personne en fait la demande.

2- Installation des commissions

M. MEYER précise qu'il y a des commissions, dans lesquelles les représentants du CEt siègent de droit et d'autres commissions qui sont ouvertes à tous.

Conseil de discipline :

Le Proviseur, la DAF, le CE, l'infirmière

4 professeurs : M. ANDRE DE LA PORTE, Mme NICOLAS, Mme LEAUTE et Mme RANDON-BECKER

1 ATOS : Mme ABDUL-SATER

3 parents : M. DE LA FOUCHARDIERE, M. LAYCOCK et M. SCHWARTZ

2 élèves : Augustin MOREAU et Inès RISPAL

Commission menu :

Objectifs de cette commission : choisir les menus, réfléchir à la qualité des produits, à la quantité.

Le Proviseur, le Proviseur-Adjoint, la Directrice du primaire, la DAF, le DAF-adjoint, le CE et l'Infirmière

2 professeurs : en attente de réponse

1 ATOS : en attente de réponse

2 parents : Mme DENTLER et Mme SANCHEZ

4 élèves : Appoline DEROUCHE, Maxime DE LA FOUCHARDIERE, Claire SCHWARTZ , Charlotte STEINERT

Commission des ressources humaines :

Objectifs de cette commission : les négociations salariales et la préparation des dossiers pour le CEt

Le Proviseur, la Directrice du primaire, la DAF, le DAF-adjoint.

6 professeurs : 4 Recrutés locaux et 2 Résidents AEFÉ : M. ANDRE DE LA PORTE, Mme MARINET, Mme GOULIER, Mme LITZENBURGER, Mme GERBER et Mme DEMERDACHE

1 ATOS : Mme HAHNER

Commission hygiène et sécurité :

Le Proviseur, le Proviseur-Adjoint, la Directrice du primaire, la DAF, le DAF-adjoint, le CE, l'infirmière

2 professeurs : Mme ARCONADA et Mme MOITROT

1 ATOS : M. WEGENER en expert

2 parents : Mme IDE et Mme SANCHEZ

1 élève : Léna URBAN

Conseil pédagogique :

Le Proviseur, le Proviseur-Adjoint, la DAF, un professeur principal par niveau, les professeurs coordonnateurs et les professeurs souhaitant y participer.

Comité Vie Lycéenne :

Le Proviseur et 6 élèves :

Trevor VORJOHANN (le Président du CVL), Fabien GRIMAUD, Romain LISSALDE, Alice PARISOT, Constant BLANCK, Léna URBAN.

Conseil du second degré :

C'est l'équivalent du conseil du premier degré, il sera très peu réuni.

Le Proviseur, le Proviseur-Adjoint, la DAF

2 professeurs : Mme NICOLAS et M. ANDRE DE LA PORTE

1 ATOS : Mme ABDUL-SATER

2 parents : Mme KRUGER et Mme PETIT

1 élève : Laetitia RAUER

Commission de recrutement :

Le Proviseur, le Proviseur-Adjoint, la Directrice du primaire, la DAF.

1 professeur : M. ANDRE DE LA PORTE

1 ATOS : Mme HAHNER

Commission d'équivalence :

But de cette commission : si les recrutements ne peuvent se faire sur la base LMD et si les diplômes sont hors de l'UE, il faudra réfléchir à une reconnaissance des diplômes et à des équivalences par rapport à la grille des salaires.

Le Proviseur, la Directrice du primaire, la DAF.

2 professeurs : Mme LEAUTE et M. ANDRE DE LA PORTE

Commission TSA :

C'est une commission de réflexion.

Le Proviseur-Adjoint, la Directrice du primaire, le CE

4 professeurs : M. CHARMILLON, Mme WESTERBURG, Mme KERJEAN et Mme BORDE

4 parents : M. LAYCOCK, Mme FOURNIER-BESSEC, Mme BOUCLET-VOELKEL, Mme RAPP

Comité des fêtes :

Le Proviseur, le Proviseur-Adjoint, la Directrice du primaire, la DAF, le DAF-adjoint, le CE

2 professeurs : Mme MOITROT et M. GAMBIER

2 ATOS : Mmes HALFORT et SADICK

6 parents : Mme APPEL et 5 autres parents

2 élèves : Jarod SIMONET, Johan NIEDERBERGER, Annabelle CRAINIC suppléante, Sara BENMESSAOUD suppléante.

Premier vote :

La composition du conseil de discipline est soumise au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Deuxième vote :

Les autres commissions sont soumises au vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3- Présentation de la Décision Modificative :

cf. le document 1 des affaires administratives et financières

Mme THIRION nous informe de la modification comptable pour l'exercice 2012.

Régularisation Compte financier 2011 :

Situation à la clôture de l'exercice pour le service spécial J2 « centre d'examens » : 39,36€ (fonds de réserves sur le compte 106824). Le lycée français Victor Hugo de Francfort/Main n'est pas centre d'examens mais il est rattaché au lycée Jean Renoir de Munich.

La somme de 39,36€ doit donc être reversée au lycée de Munich, d'où une ouverture de crédits en 2012 en dépenses et non en recettes.

Cela amènera un déséquilibre. Le résultat déficitaire de ce service sur l'exercice 2012 permettra de solder le compte 106824 constaté au J2 en 2011.

Cette régularisation a été demandée par l'Agent Comptable de l'AEFE.

4- Sorties et voyages 2012 (Régularisations)

cf. le document 2 des affaires administratives et financières

5- Concession de logement

cf. le document 3 des affaires administratives et financières

Ce sont 2 logements de fonction, concédés par nécessité de service et sans reversement de loyer. Rappel par Mme THIRION des conditions d'admission par la circulaire AEFÉ 52-56 du 13 novembre 1997.

Il n'y a pas de compteur individuel (impossibilité d'en installer). Les factures d'électricité, de gaz et d'eau sont donc payées selon un prorata forfaitaire.

Vote à l'unanimité pour la poursuite de la concession

6- Présentation des adaptations pour les élèves présentant un TSA

Mme AUBERT présente les TSA pour le primaire avec un document PowerPoint et préfère parler d'élèves à besoin spécifique, qui regroupent aussi bien les TSA que les handicapés à plusieurs titres (autistes, trisomiques, handicapés moteur).

M. LAYCOCK demande les chiffres et Mme AUBERT répond que ce qui est important ce ne sont pas les chiffres mais le fait que ces enfants soient pris en charge. Elle y reviendra plus tard.

Mme AUBERT expose les 3 types de projets mis en place pour les élèves en difficultés.

Il y a une graduation entre les :

- PPRE : Programme personnalisé de Réussite Educative ;
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé ou PPS: Projet personnalisé de Scolarisation. Dans ces deux cas, le diagnostic est posé.

4 éléments sont importants au niveau de la réalité de la vie scolaire (cf. page 2 du document **Les élèves à besoin spécifique**).

Ce sont des élèves intelligents, souvent fragiles psychologiquement et peuvent être en échec scolaire; Il se passe souvent beaucoup trop de temps entre le moment où l'enseignant aborde le problème avec les parents et la réelle prise de conscience de ces derniers. C'est en moyenne 18 mois qui s'écoulent, car c'est une difficulté supplémentaire pour les parents de reconnaître le handicap.

Les aides spécifiques sont présentées en page 3 du document

Le diagnostic d'une dyslexie ou d'un autre problème de type DYS est seulement confirmé fin CE1 ou CE2, il est difficile de le poser avant. L'enseignant repère, voit et se rend compte de difficultés rencontrées par les élèves mais il faut ensuite un diagnostic expert.

Mme AUBERT insiste sur l'indispensable partenariat avec les différents interlocuteurs et en particulier avec l'association DYS de FFM. (cf. page 6) Cette association permet aux parents de trouver des contacts de thérapeutes, d'obtenir du matériel pédagogique et d'échanger leurs expériences.

L'AEFE a transmis à chaque établissement un document standardisé PPS, à utiliser dans tous les établissements français à l'étranger (1^{er} et 2^{ème} degrés). Il devra être utilisé à la rentrée 2013 pour une meilleure lisibilité et suivi des dossiers.

L'établissement a ses propres documents (cf. document du secondaire joint au dossier TSA)

M. LECHEVALIER présente ensuite les TSA pour le secondaire : Il en est le coordonnateur.

La problématique ayant été posée par Mme AUBERT, M. LECHEVALIER donne quelques chiffres :

Depuis la mise en place il y a 6-7 ans, sur une population d'environ 200 élèves, 10 cas TSA étaient notés et la progression n'a pas cessé :

- En 2010-2011 : 24 cas sur 250 élèves soit 7,4 % ;
- En 2011-2012 : 39 cas sur 300 élèves, on dépasse les 10 % ;
- En 2012-2013 : 47 cas sur 416 élèves ce qui équivaut à 11,3 % alors que les statistiques nationales se situent entre 3 et 12 %.

Nous sommes donc dans la fourchette haute.

Rappel des modalités :

Le professeur principal gère les élèves en difficulté, en coordination avec les enseignants.

Un plan transversal est élaboré entre les parents et les enseignants avec les constats, les aménagements et les aides à prévoir. Ce plan est validé en octobre et les équipes pédagogiques appliquent ce plan.

Une particularité est à noter toutefois pour le secondaire, c'est la présence d'un examen : le DBN.

Le service culturel de l'ambassade prend en compte les difficultés pour l'aménagement des examens et non plus la MDPH de Strasbourg. Le médecin du service culturel suit généralement l'avis de l'établissement.

Les PAI à l'école primaire :

Mme AUBERT précise qu'elle ne prend pas en compte les PPS mis en place pour les élèves ayant des troubles métaboliques ou nutritionnels (ex : allergies). Ils sont à part et suivis par Mme CHAMONIN, l'infirmière, avec un protocole spécial.

La sphère des DYS représente 5,34 % pour l'élémentaire. Contrairement à ce que l'on peut entendre parfois, nous sommes un peu en-dessous des statistiques nationales.

L'écart avec le secondaire a plusieurs raisons :

- ils ne concernent que les élèves du CE2 au CM2 puisque le diagnostic n'est souvent possible qu'en fin de CE1
- le repérage et le dépistage s'opèrent dans les classes de la GS au CE1
- c'est plus tard, au passage au collège que la prise de conscience des parents est la plus forte. Les parents réagissent souvent un peu tardivement.

Mme LEAUTE précise que certains enfants arrivent à compenser leur handicap jusqu'à un certain point, mais qu'au bout d'un moment ce n'est plus possible et c'est là que le constat se fait.

Mme AUBERT rappelle qu'actuellement il y a 5 AVS (Auxiliaire Vie Scolaire) au primaire. L'année prochaine, 1 AVS sera en classe de 6°.

Un dossier est encours pour un élève de 4°.

M. MEYER ajoute que la commission TSA sera aussi un espace de réflexion. Il rappelle qu'avant la loi sur le handicap, les établissements scolaires n'accueillaient pas ces élèves, et qu'à présent il y a une loi pour adapter aussi les cours.

Questions :

Mme LEAUTE demande que les enseignants d'allemand soient associés à la signature des PAI.
Mme AUBERT répond que c'est déjà souvent le cas.

M. LAYCOCK remercie pour la qualité de la présentation et demande la raison de l'augmentation constante des TSA.

Mme AUBERT répond qu'il y a maintenant des diagnostics, des outils de mesure plus performants, un meilleur repérage et les parents réagissent plus vite.

M. DE LA FOUCHARDIERE pose la question du lien qu'il y aurait entre le bilinguisme et les difficultés reconnues des TSA.

M.MEYER répond que cette question pourra être traitée dans la commission.

M. DEROCHE demande ce que fait l'établissement pour les élèves à l'autre bout de l'échec scolaire, les élèves précoces ou surdoués ? Ce sont aussi des enfants en souffrance. Il précise qu'il y a 2 établissements à Francfort qui accueillent ces élèves pour des groupes de travail.

Mme AUBERT répond que pour ces élèves il y a aussi des PAI et qu'actuellement, au primaire, 2 élèves précoces travaillent avec le CNED, et que cela se prépare en amont.

7- Travaux de réaménagement des locaux

Explication des plans par M. MEYER :

Le CDI passera à l'étage du dessus, correspondant à la terrasse avec la "bulle" actuellement, dont l'espace sera attribué au 2/3 pour le CDI, le 1/3 restant accueillera une salle de permanence, le Bureau de la Vie Scolaire et une salle de travail.

A l'emplacement du CDI actuel se trouveront le foyer des lycéens, en gestion autonome (avec une cafétéria), une salle de permanence, une salle de travail pour les enseignants, un local à photocopieuse et une petite salle pour recevoir les parents.

La cantine des maternelles, initialement prévue à la place du CDI actuel, restera où elle est, car après réflexion, les surfaces au sol sont identiques et cela évitera de modifier les flux et des travaux inutiles et supplémentaires.

cf. document : **Travaux de réaménagement des locaux**, avec le calendrier d'avancement des travaux

La ville de Francfort a donné son accord car les surfaces restent les mêmes, il s'agit de réaménagements et non de nouvelles constructions.

Questions :

M.OLLAGNIER : les anciens architectes ont-ils donné leurs avis ?

M. MEYER répond que c'est la raison du retard des travaux car nous avons dû attendre la validation de l'architecte qui n'est arrivée que vers la mi-septembre 2012.

Les élèves demandent où vont être les casiers des lycéens ?

M.MEYER répond qu'il va y avoir un nouveau préau et que c'est en cours de réflexion.

Prévisions des travaux : cf. calendrier

Février 2013 : sécurisation des travaux par une cloison, en bas des terrasses, pour éviter les chutes de matériaux, et occupation d'une partie de la cour des maternelles pour stocker le matériel de construction.

Août 2013 : les terrasses seront prêtes

2013-2014 : travaux du CDI sur la terrasse.

Questions :

M. OLLAGNIER : Que devient le parking ?

M.DE LA FOUCHARDIERE : Où en sont les avocats ?

M. LAYCOCK : Pourquoi cela ne bouge pas ?

M. MEYER : l'affaire est en justice et suit son cours, pour le moment nous n'avons pas de réponse car nous sommes pris en otage par cette situation.

En revanche le parking à vélo aura un nouveau toit prochainement.

Mme THIRION propose que lors du prochain CEt on aborde le problème du parking.

Elle précise que le budget pour la première phase des travaux se monte à 800 000€ et que nous sommes en attente d'un appel d'offre de l'architecte et que la prévision se situe entre 700 et 900 000€.

8- Questions diverses

Questions des enseignants du secondaire :

1 - Il a été voté au CEt l'an dernier le calendrier de cette année scolaire.

Or, la décision de rajouter deux jours de vacances à la Toussaint a modifié ce calendrier, sans avoir été validé en CEt.

Etant donné que les calendriers scolaires à l'étranger ne s'alignent pas nécessairement sur ceux de la France, pourquoi devons-nous rattraper 3 jours de plus par rapport au calendrier initial, la première semaine de juillet ?

Réponse de M. MEYER : Le calendrier a été modifié à la demande du Ministère de l'Education Nationale, conformément au vote exprimé le 28 juin par le conseil supérieur de l'éducation et à la note de service du 29 août 2012 de Mme Joëlle JEAN, Chef du service pédagogique de l'AEFE. Le calendrier scolaire de l'année 2012/13 a donc réglementairement été modifié : + 2 jours de vacances en novembre et - 2 jours en juillet.

Les décisions du MEN et des services de l'AEFE priment toujours sur celles du CEt.

2 - Nous demandons que soient retirés du règlement intérieur la remise des prix de fin d'année ainsi que les récompenses au conseil de classe.

Réponse de M. MEYER : En effet notre R.I. devra faire l'objet d'une relecture commune. La nouvelle version devra être validée par le CÉt.

3 - Nous sollicitons la demande de création d'un poste de résident en mathématiques pour Mme MARINET.

Réponse de M. MEYER : Le sujet a été abordé au dernier CÉt. Voir Compte-rendu.

4 - Nous réitérons la demande de création d'un poste résident CPE « à temps plein » compte tenu des effectifs grandissants.

Réponse de M. MEYER : L'administration n'a pas eu connaissance de cette demande de création de poste. Cependant, elle sera transmise à l'AEFE.

Réponse de M. ANDRE DE LA PORTE : La demande a été faite l'année d'avant, en 2011.

5 - La demande d'ouverture d'une section européenne allemand (avec DNL en HG) pour la rentrée 2013 avait été prévue afin de permettre aux élèves qui ne peuvent ou ne veulent suivre le cursus AbiBac de valoriser leur maîtrise de l'allemand et d'obtenir une mention européenne au baccalauréat. Qu'en est-il de cette création ? Le dossier de demande d'ouverture va-t-il être constitué rapidement ?

Réponse de M. MEYER : Toutes les demandes d'ouvertures, transformations et fermetures d'options vont être étudiées. Cependant, il faut rappeler le cheminement des travaux.

- 1 Le conseil pédagogique étudie les projets et propose ses conclusions (Fin janvier)
- 2 Le département financier estime le coût des opérations (mi-février)
- 3 Les projets sont proposés au CÉt
- 4 Les propositions sont soumises à L'AEFE

Cependant, afin d'alimenter la réflexion, le Proviseur rappelle que lors de la rentrée, nous avons constaté une difficulté à loger dans l'emploi du temps du secondaire, tous les cours et options. A cela, vont s'ajouter de nouvelles contraintes, puisque les travaux vont commencer mi-février 2013 pour terminer en septembre 2014, si tout se passe comme prévu.

A quel prix devons-nous créer les groupes demandés ?

Questions des enseignants du primaire :

Pas de questions.

Questions des Parents d'élèves :

1 – Le projet d'établissement 2010-2013 insistait sur le caractère bilingue du lycée à la fois en termes de langue et de méthodologie d'enseignement. Sur la base des expériences menées depuis la rédaction du projet ainsi que sur la base de votre propre expérience depuis septembre, dans quelle mesure souhaitez-vous poursuivre dans cette direction ?

Réponse de M. MEYER : Il est clair que la nouvelle direction du lycée souhaite vivement poursuivre et surtout développer l'action entreprise par les équipes précédentes. Ces actions ont été menées avec les équipes pédagogiques actuelles et la direction continuera à œuvrer dans ce sens.

Le lycée est-il disposé à mettre en œuvre ou à rechercher les ressources matérielles et humaines pour parvenir à un objectif qui contribue à l'attractivité du lycée pour les parents ?

Réponse de M. MEYER : Le lycée est déjà très attractif puisque nous sommes en sureffectif de 30%.

Cependant, dans un contexte de concurrence où s'affirme comme un élément moteur le projet d'établissement, c'est dans un souci permanent de véhiculer nos valeurs sur l'exigence pédagogique mise en œuvre dans notre établissement que nous conduisons notre pratique réflexive.

2 – Le projet d'établissement 2010-2013 mentionnait « un cylindrage à trois divisions par niveau » sur l'ensemble de l'école et contenait un projet immobilier ambitieux. Alors que la période du projet n'est pas encore terminée, nous avons déjà quatre divisions par niveau sur l'ensemble du primaire (glissement progressif vers le secondaire) et le projet immobilier actuel démarre en retard sur le calendrier initial. Où l'école va-t-elle en termes d'effectifs ?

Réponse de M. MEYER : A des degrés divers, la société actuelle est soumise à des mutations importantes. La crise économique actuelle provoque des délocalisations du personnel, fermetures d'usines, et autres difficultés que vous connaissez. Cela rend difficile une lecture dans une stratégie générale des entreprises ou des gouvernements.

La structure pédagogique et les effectifs attendus ont été présentés lors du dernier CEt. Si les effectifs par divisions pourront évoluer à l'intérieur de chaque classe, la structure en elle-même restera figée, soit 3 divisions par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème} et pour le lycée, 3 secondes, 2 premières et 2 terminales.

Questions des élèves :

Pas de questions.

L'ordre du jour étant expiré, la séance est levée à 19 h 05.

Les participants sont invités à un verre de l'amitié.

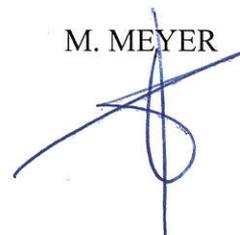
La Secrétaire de séance

Mme NICOLAS



Le Proviseur

M. MEYER



Les élèves à besoin spécifique

PPRE - PAI - PPS

la réalité de la vie scolaire

- Bien souvent un enfant souffrant de TSA est :
 - très intelligent, mais peut être en échec scolaire car la pédagogie classique n'est pas adaptée à son apprentissage
 - plus lent
 - plus sensible
 - plus fragile psychologiquement
 - Acceptation de la pathologie
 - Compréhension du trouble
 - Patience
 - Disponibilité
 - Logistique
-
- Pédagogie adaptée qui passe entre autre par
 - Compréhension du trouble
 - Tolérance
 - Temps et disponibilité
-
- Orthophoniste,
 - Ergothérapeute,
 - Psychologue,
 - Orthoptiste,
 -

Aides spécifiques

- Projet d'aide personnalisé (PPS, PAI, PPRE)
 - Consignes particulières en classe (positionnement, prise de parole, prise des devoirs, ...)
 - Matériel spécifique, (PC, clé USB, logiciels spéciaux, magnétophone, ...)
 - Tiers temps, moins d'exercices
 - Sortie des cours pour thérapie
 - Trouver sa place dans la classe....
-
- Aide aux devoirs adaptée
 - Logistique
 - Gestion du temps et des ressources cognitives
 - Ecoute
-
- Réalisation et application des PPS, PAI ou PPRE
 - Formation aux troubles spécifiques d'apprentissage (pédagogie, psychologie, logiciel, ...)
 - Préparation et support de cours adaptée au trouble
 - Ecoute adaptée
 - Equité dans la notation
 - Soutien scolaire
-
- Thérapie nécessaire aux troubles

PRISE EN COMPTE DES BESOINS

RECONNAISSANCE DES BESOINS

- Repérage des difficultés et élaboration d'un PPRE
- Rencontre avec les parents pour présenter les difficultés et demander de faire établir un diagnostic
- Propose la mise en place d'un PAI ou PPS après le diagnostic
- Partenaires : association DYS

PAI

- Au cours de la première période scolaire mais non restrictif
- Rencontres au cours de l'année avec les enseignants
- Bilan de fin d'année (thérapeutes non obligatoires) qui sert de base pour la rentrée suivante
- PAI PPS transmis au collège en fin d'année scolaire

POURQUOI UN PAI OU PPS

- Réunit l'ensemble de l'équipe autour de l'élève
 - Fixe des objectifs de travail (compétences ou attitudes)
 - Fixe adaptations indispensables en classe
 - Permet de suivre l'évolution de l'élève
 - Permet la rencontre avec les thérapeutes
-
- Reconnaissance et prise en compte du handicap de l'élève
 - Adaptations aux évaluations nationales et examens

PARTENAIRES – RELAIS INTERLOCUTEURS

- Schulamt
- Jugendamt
- Sozialrathaus
- Wichernschule
- Praunheimer Werkstätte
- Association DYS de FKT

- MDPH
- AEFÉ : aides
- CONSULAT : commissions des bourses